



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 21 AVRIL 2009**

Affiché le 28 Avril 2009

**Etaient présents ou représentés :**

M. Christian BUNZ, Mmes et MM Marie-Louise JACQUET, Isabelle GRANDMOTTET, Sylvie MERMILLOD NICOLLIN, Philippe COUTTY, Nathalie VESIN, Christian ROUSSEAU, Jean PALLUD, Jean-Loup GALLAND, Louis-Jean REVILLARD, Louis JACQUEMOUD, Claire SUBLET, Catherine CAPPANNELLI, Renaud DEBORNE, Nelly MAKTAV, Alexandra MEYER, Solange PAIREL (procuration), Cédric DECHOSAL, Frank GIBONI, Brigitte CARLIOZ, Fabienne BERTHOUD, Jean-Marc VIDAL.

Etaient absents excusés : Mmes et MM Jean-Michel AILLOUD, Raymonde DEMOLIS, Bernard DESBIOLLES, Monique LANGIN, Michel LANGIN.

Madame Marie-Louise JACQUET a été désignée Secrétaire

*Date de la convocation du Conseil Municipal : le 15 avril 2009*



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 5 délibérations concernant :

- ✚ Lancement de « Déclaration d'Utilité Publique » : Convention avec la Société d'Equipement du Département de la Haute-Savoie en vue de poursuivre les négociations avec les propriétaires, monter les dossiers de DUP et conduire les procédures d'expropriation si besoin :
  - 1. pour l'acquisition des immeubles appartenant à la SCI JUSSY (HUMBERT/THOMASSON/DEPRES) dans le cadre de la création d'un rond-point au droit de la route du Tram et de la Rue des Grands Champs.**
  - 2. pour l'acquisition du terrain appartenant à CAB IMMOBILIER dans le cadre de l'aménagement de la Place de la Mairie et la liaison de cette place avec celle du Monument.**
- ✚ Autorisation de signature de l'avenant avec ADELAC concernant le rétablissement des communications suite à la construction de l'A41.
- ✚ Transfert à la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES de la compétence « informatique » pour les écoles (achats de matériel et maintenance).
- ✚ Décision modificative n°1 pour ouverture de crédits à l'article 275 « dépôts et cautionnements versés » afin de payer à ADELAC les cautions correspondantes aux badges attribués à la Commune.

Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité.**



✓ **PROCES-VERBAL DU LA REUNION DU 25 MARS 2009 :**

Pas d'observation. Il est adopté **à l'unanimité.**

✓ **REQUALIFICATION DE LA TRAVERSEE DE CRUSEILLES**

✚ **ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes Commune de CRUSEILLES/CCPC/SELEQ74 en date du 7 avril 2009 a attribué les lots aux entreprises ci-après :

N° Lot	Entreprise	Montant HT Commune	Montant HT CCPC	Montant HT SELEQ 74	Montant Total HT du marché
1	MITHIEUX TP / MEGEVAND / BAISIN	426 653,20 €	1 132 365,75 € 675 820,00 €	247 835,95 €	1 806 854,90 € 675 820,00 € 2 482 674,90 €
2	DE FILIPPIS / EUROVIA / ALPES PAVAGE	1 845 193,23 € 174 899,67 €			1 845 193,23 € 174 899,67 € 2 020 092,90 €
3	SER2E			411 100,56 €	411 100,56 €
4	MT PAYSAGES	348 234,68 €			348 234,68 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>2 794 980,78 €</b>	<b>1 808 185,75 €</b>	<b>658 936,51 €</b>	<b>5 262 103,04 €</b>

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, prend acte du choix de la Commission d'Appel d'Offres du groupement et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux :

- **au nom du groupement de commandes**, pour le lot n°1 avec le groupement d'entreprises MITHIEUX TP/MEGEVAND/BAISIN pour un montant de 1 806 854,90 € (dont 426 653,20 € à la charge de la Commune de CRUSEILLES) ainsi que pour la tranche conditionnelle d'un montant de 675 820 € HT.
- **au nom de la Commune de CRUSEILLES**,  
pour le lot n°2 avec le groupement d'entreprises DE FILIPPIS/EUROVIA/ALPES PAVAGE, pour un montant de 1 845 193,23 € HT, avec l'option n°1 pour fourniture de pierre avec délai réduit, représentant un montant de 174 899,67 € HT.  
pour le lot n°4 avec l'entreprise MT PAYSAGES pour un montant de 348 234,68 € HT.

✚ **TRAVAUX SELEQ 74 (SYNDICAT D'ELECTRICITE, DES ENERGIES ET D'EQUIPEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE)**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le plan de financement des travaux à réaliser par le SELEQ 74 sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication, qui se présente comme suit :

montant global estimé à : 893 204.00 €  
participation financière de la commune : 540 564.00 €  
plus les frais généraux s'élevant à (3% du montant TTC) : 26 797.00 €

Et s'engage à verser au SELEQ 74 :

- 80 % des frais généraux sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération
- Les 20 annuités d'amortissement de la participation (540 564 €) à la charge de la Commune. Le règlement de la 1<sup>ère</sup> annuité interviendra au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2010 aux conditions fixées par le SELEQ 74 après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

**CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN ENTRE LA COMMUNE, LE DEPARTEMENT ET LA CCPC**

Après avoir pris connaissance de la convention établie par le Conseil Général, qui définit les caractéristiques des travaux à réaliser et leur financement, affecte la maîtrise d'ouvrage et répartit les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

✓ **DEMOLITION DES IMMEUBLES BOUCHET SITUES AUX 23 ET 31, GRAND'RUE**

Avant le démarrage des travaux de requalification de la traversée de CRUSEILLES, il était prévu la démolition des bâtiments d'habitation et commerces situés au 23 et 31 grand Rue.

Une mise en concurrence en procédure adaptée a été lancée.

3 offres sont arrivées dans les délais.

Suite au rapport d'analyse et de classement des offres, il est proposé de choisir l'entreprise GAL pour ces travaux de démolition.

Le Conseil Municipal, **par 21 voix Pour** (1 abstention), accepte l'offre de l'entreprise GAL pour un montant HT de 15 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

✓ **CLASSEMENT EN VOIRIE COMMUNALE DE LA PISTE DE L'A 41 ENTRE LA ROUTE DES MOULINS ET LA ROUTE DE RONZIER**

Une piste d'exploitation faisant la liaison entre la Route des Moulins et la Route de Ronzier a été créée dans le cadre des travaux de l'A41.

La rétrocession de cette dernière était prévue dans la convention relative au rétablissement des communications dans la Commune, passée avec ADELAC.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de classer ce chemin d'exploitation en voirie communale, charge Monsieur le Maire de faire toutes les formalités nécessaires et l'autorise à signer les documents concrétisant ce classement.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION NON PREVUE A L'ORDRE DU JOUR**

✓ **A 41 – AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU RETABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS DANS LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec ADELAC le 15 septembre 2006 pour le rétablissement des communications dans la Commune, suite à la construction de l'Autoroute A41.

Les caractéristiques des voies de franchissement ou de rétablissement des infrastructures communales et rurales ont été modifiées depuis la signature de la convention et les principes d'assainissement des voies ont, par ailleurs, fait l'objet d'adaptation en phase travaux.

Il est donc nécessaire de passer un avenant afin de régulariser toutes les modifications qui sont intervenues au cours du chantier.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, valide l'avenant à la convention sus-désignée et autorise Monsieur le Maire à le signer.

\*\*\*\*\*

## ✓ **AGENDA 21 : URBANISME ET PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BATIMENT – CRUSEILLES S'ENGAGE POUR LA CONSTRUCTION PASSIVE**

Après un long exposé fait par Monsieur le Maire sur l'engagement de la Commune, par le processus de son agenda 21 local, à être localement motrice et actrice dans la lutte contre les effets du réchauffement planétaire et des rejets excessifs de gaz à effet de serre à l'atmosphère et pour la maîtrise de la consommation des ressources énergétiques,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- DECIDE de fonder sa politique en matière de performance énergétique du bâtiment sur le référentiel européen PASSIVHAUS de construction dite « passive » ou « BEPAS ».  
En France, le Bâtiment Passif (BEPAS) est issu du Grenelle de l'Environnement et retenu comme norme constructive française applicable dès 2020 : un tel bâtiment peut même être construit « à bilan énergétique positif » (BEPOS), en le dotant de dispositifs de production d'énergies renouvelables.
- CONSIDERE, en effet, de sa responsabilité de promouvoir localement, sans attendre, les conditions permettant de poursuivre la nécessaire progression énergétique de la construction au delà de ce que sera la réglementation thermique nationale minimale en 2012, échéance très proche, afin de préparer dès maintenant l'évolution vers la cible réelle, la norme 2020.
- ENGAGE à compter de ce jour les diligences nécessaires à intégrer dans ses documents d'urbanisme le dispositif de l'Arrêté du 3 mai 2007, et tous éléments réglementaires y relatifs propres à en permettre l'application sur son Territoire.
- DECIDE QUE, à compter de la présente délibération :

✚ S'agissant des bâtiments placés sous son mandat de gestion :

- ✓ Pour les constructions neuves, le Référentiel Européen PASSIVHAUS sera systématiquement envisagé dès les phases de consultation et de conception et effectivement mis en œuvre dès lors que la faisabilité technique et économique en sera établie
- ✓ Pour les bâtiments à rénover ou à mettre à niveau thermiquement, les méthodes propres à s'approcher au mieux du Référentiel Européen PASSIVHAUS seront intégrées dès les phases de consultation et de conception et effectivement mises en œuvre dès lors que la faisabilité technique et économique en sera établie, également qu'a minima des composants (isolants, fenêtres, systèmes de ventilation avec récupération de chaleur, etc.) agréés pour la construction passive seront mis en œuvre chaque fois qu'ils seront disponibles et adaptés au dispositif constructif du bâtiment

✚ S'agissant des bâtiments relevant de la responsabilité de tiers (secteur privé, logement individuel, etc.) :

- ✓ La commune développera une politique active d'information, de conseil et d'incitation aux propriétaires et maîtres d'ouvrage (notamment avec le concours du CAUE de Haute-Savoie) afin de leur faire connaître le Référentiel Européen PASSIVHAUS, son propre engagement à le mettre en œuvre, ses réalisations démonstratrices, etc., en vue de les motiver à construire ou à rénover dès maintenant dans des conditions respectant au mieux ce référentiel
- ✓ La commune développera une politique de valorisation et de reconnaissance des initiatives privées prises sur son territoire en matière de construction passive

D'une façon plus générale, la commune développera une politique propre à favoriser la prise en compte des enjeux du Développement Durable en matière de construction et de rénovation de

bâtiments : efficacité énergétique, utilisation d'énergies renouvelables, maîtrise et limitation de la consommation de ressources, etc.

En complément de ces actions, la ville de Cruseilles accompagnera les professionnels locaux désireux de s'engager dans la même direction qu'elle, en vue de contribuer à faire émerger une filière de construction énergétiquement performante.

### ✓ **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la Commission chargée d'examiner les demandes de subventions faites au titre de l'année 2009, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, attribue les subventions ci-après :

- 500,00 € à ESPACE THEATRE
- 346,80 € à l'ACCA CRUSEILLES (Association Communale de Chasse Agréée)
- 1400,00 € à CRUSEILLES TENNIS DE TABLE

Les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne « Réserve » de l'article 6574 « Subvention de fonctionnement aux Associations et autres organismes de droit privé » du Budget Primitif 2009

⇒ Concernant la demande d'aide de « Carrefour des Communes » relative au séisme de l'Aquila en Italie, le Conseil Municipal, **par 22 voix Contre** (2 Pour) n'a pas souhaité allouer une subvention à cette association d'élus indépendante qui destine les fonds aux villes et collectivités italiennes dévastées par le séisme du 6 avril 2009.

### ✓ **BADGES DE LA DEVIATION A 41**

✚ CONVENTION POUR PRELEVEMENT SUR LE COMPTE DU COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune, l'AREA et le Trésorier Municipal relative au règlement des dépenses, par prélèvement sur le compte du comptable public, des 10 badges supplémentaires dont la Commune va être dotée.

\*\*\*\*\*

### **DELIBERATIONS NON PREVUES A L'ORDRE DU JOUR**

### ✓ **VIREMENTS DE CREDITS SUR L'EXERCICE 2009**

Les dépenses liées aux cautions des badges nécessaires pour emprunter la déviation du Pont de la Caille par l'autoroute A41, doivent être imputées à l'article 275 « dépôts et cautionnements versés ». Compte tenu qu'aucun crédit n'est inscrit à cet article au Budget Primitif 2009, Monsieur le Maire propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitres et articles	Somme	Chapitres et articles	Somme
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			<b>27</b>	<b>360</b>
Dépôts et cautionnements versés			275	
<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>020</b>	<b>360</b>		

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve ces virements de crédits.

## ✓ **DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

### **✚ POUR ACQUISITION DES IMMEUBLES CADASTRES SECTION C N°8 ET 1431 APPARTENANT A SCI JUSSY ( HUBERT-THOMASSON-DESPRES)**

Dans le cadre des travaux de requalification de la traversée de CRUSEILLES, la Commune envisage de réaliser un rond-point au droit de l'intersection de la Route Départementale n°1201, de la Rue des Grands Champs et de la Route du Tram. Cet ouvrage permettrait d'identifier une entrée de ville en venant d'Annecy, de sécuriser le secteur en réduisant la vitesse des véhicules et de connecter la Route du Tram et ainsi en sécuriser l'accès à la Départementale.

N'ayant pu obtenir l'accord amiable avec les propriétaires, le concours d'un opérateur foncier a été sollicité en vue de poursuivre les négociations, de monter un dossier de Déclaration d'Utilité Publique et conduire les procédures d'expropriation si besoin.

Le Conseil Municipal, **par 19 voix pour** (3 abstentions)

- Donne son accord pour lancer une DUP afin d'acquérir les parcelles désignées ci-dessus sur lesquelles est implanté un bâtiment,
- Confie à la Société d'Equipeement du Département de la Haute Savoie (SED Haute-Savoie), les missions de coordination et de réalisation des opérations foncières amiables et judiciaires de la Commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la SED Haute-Savoie

### **✚ POUR ACQUISITION D'UNE EMPRISE NECESSAIRE A L'AMENAGEMENT D'UN PASSAGE ASSURANT LA LIAISON ENTRE LA PLACE DE LA MAIRIE ET LA PLACE DU MONUMENT**

La Commune a engagé des discussions avec les propriétaires de la parcelle cadastrée section D n° 2146 (CAB IMMOBILIER).

N'ayant pu obtenir d'accord amiable, le concours de la SED Haute-Savoie a été sollicité en vue de poursuivre les négociations avec les propriétaires, monter un dossier de DUP et conduire les procédures d'expropriation si besoin.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Donne son accord pour lancer la procédure de DUP afin d'acquérir cette emprise,
- Confie à la Société d'Equipeement du Département de la Haute-Savoie, les missions de coordination et de réalisation des opérations foncières amiables et judiciaires de la Commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SED Haute-Savoie.

## ✓ **TRANSFERT DE LA COMPETENCE « INFORMATIQUE » POUR LES ECOLES (ACHATS DE MATERIELS ET MAINTENANCE)**

Dans la charte annexée aux statuts de la CCPC, adoptés le 9 mai 2003, il avait été précisé à l'article 9 consacré au domaine scolaire :

« La Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES assure la compétence scolaire : construction, entretien, fonctionnement. Les Communes assurent toutes les activités périscolaires sans délégation de responsabilité et conservent la possibilité d'équipements et fournitures complémentaires : Classes de découverte : mer, neige, verte

Informatique – BCD

Projets périscolaires, sorties pédagogiques, culturelles, sportives. »

Afin d'harmoniser les équipements informatiques sur l'ensemble des écoles du territoire et de faciliter la maintenance de ce parc informatique, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES a décidé, par délibération en date du 10 février 2009, d'assurer la compétence « informatique ».

Pour que ce transfert soit pleinement effectif, il appartient à chaque Commune membre d'approuver ce transfert de compétence.

Le Conseil Municipal, **par 21 voix pour** (1 abstention) décide de valider le transfert à la CCPC de la compétence « informatique » pour les écoles (achat de matériels et maintenance)

## ✓ **AFFAIRES DIVERSES**

⇒ Suite à une information de notification de vente faite par la SAFER concernant 3 parcelles appartenant aux consorts FASSIER, situées au lieudit « vers le pont » cadastrées section D n° 2079-2080 et 3990, d'une contenance globale de 3 547 m<sup>2</sup> pour un montant de 31 923 €, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'acquisition à 1€ le m<sup>2</sup> a été adressée à la SAFER pour les raisons suivantes :

- préserver l'espace agricole en maintenant en place l'actuel exploitant, Monsieur Yves JACQUET
- dans le cadre de la fin du chantier de l'autoroute, il est prévu la rétrocession par ADELAC de parcelles situées à proximité de ces terrains

### ⇒ **Chalet du Tennis Club aux Dronières**

Faire le point avec les membres du club sur les travaux qui ont été faits et financés par eux et leurs projets

### ⇒ **Occupation des locaux de l'immeuble « Le Mercure » par English Time**

Nathalie VESIN a donné lecture du courrier qui a été adressé au Maire par l'association English Time concernant la décision prise par le Conseil Municipal de demander une participation financière en contrepartie de l'occupation et informant d'ores et déjà de la non-utilisation du local à la prochaine rentrée scolaire.

### ⇒ **Festival « à la croisée des cuivres » du 26 au 30 août 2009 à CRUSEILLES**

Le programme du festival a été présenté.

Le Budget Prévisionnel de cette manifestation est estimé à 60 000 €.

La participation attendue de la part de la Commune serait de 10 000 €

Le Conseil Municipal invitera Edgar MONTANT, Président de l'Association « Musique en Bornes » à venir présenter cet événement musical lors de sa prochaine réunion.

### ⇒ **Travaux du Pont de la Caille**

- L'attribution de badges aux Poids Lourds est toujours refusée par ADELAC
- Demande d'interdiction des Poids Lourds à Deyrier et Chosal

⇒ Lecture de la lettre de remerciements du Directeur de la Coopérative Jura Mont Blanc concernant l'autorisation d'agrandir les locaux, au lieudit « Les Moulins ».